



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Prix Ronald-J.-Thom de design architectural pour candidats en début de carrière

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter cette demande :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices du prix pour connaître l'objet du prix, les candidats admissibles, la valeur du prix, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants . Si vous avez encore des questions concernant le prix ou le processus de demande, communiquez avec l'agente de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint et assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie D du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et inclus toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des arts a pris des engagements en ce qui concerne l'équité et l'inclusion, et il encourage les artistes, les groupes et les organismes de diverses cultures, des communautés des langues officielles en situation minoritaire, ainsi que les personnes sourdes ou handicapées, à soumettre une demande ou une mise en candidature. Le Conseil des arts reconnaît et affirme les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones de ce territoire, et encourage les personnes, les groupes et les organismes Inuits, Métis et des Premières Nations, à présenter une demande ou une mise en candidature à tous ses programmes. Il a établi des mesures dans tous les programmes afin de soutenir tous ces engagements.

Date limite

Le 1^{er} mars 2018

Votre demande remplie, accompagnée de toute la documentation d'appui requise, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées par le Conseil des arts du Canada. Le Conseil des arts ne communiquera pas avec vous si votre demande est incomplète.

Renseignements supplémentaires

Andrea Della Valle

Agente de programme, Prix

Conseil des arts du Canada

150, rue Elgin, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

prix@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 5265

ATS : 1-866-585-5559

PRG7825F 12-17



LIGNES DIRECTRICES DU PRIX

Description du prix	<p>Le prix Ronald-J.-Thom de design architectural pour candidats en début de carrière est décerné à un praticien de l'architecture ou à un cabinet d'architectes. Le gagnant doit être en début de carrière ou de pratique et faire preuve d'un talent créateur et d'un potentiel exceptionnel en design architectural.</p> <p>Le lauréat doit aussi manifester de la sensibilité pour les arts, les métiers et les professions associés à l'architecture dans le contexte d'un environnement bâti intégré, lesquels comprennent l'architecture de paysage, le design d'intérieur, la conception de mobilier, le design graphique et les arts décoratifs.</p> <p>Le prix a été établi en 1990 par les amis et collègues de l'éminent architecte canadien Ronald J. Thom, en collaboration avec le Conseil des arts du Canada. Il rend hommage à la vie et à l'œuvre de M. Thom et célèbre les bâtiments que celui-ci a conçus ainsi que l'inspiration et l'encouragement qu'il a donnés à ses collègues du domaine de l'architecture et des arts et professions connexes.</p>
Admissibilité	<p>Critères généraux</p> <p>Pour être admissible à ce prix en tant que candidat individuel, vous devez être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions. Vous n'êtes pas tenu d'habiter au Canada au moment où vous présentez votre candidature.</p> <p>Les architectes, les professionnels en architecture et les cabinets d'architectes, qui ont une spécialité en architecture, en architecture du paysage ou en aménagement urbain, peuvent soumettre leur candidature.</p> <p>De plus, vous devez satisfaire à une des définitions suivantes :</p> <p>Architecte</p> <p>Pour être admissible à titre d'architecte, vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none">• assurer la continuité d'une pratique professionnelle depuis au moins 2 ans• avoir construit un corpus d'œuvres professionnel• avoir publié ou présenté au moins une œuvre devant public <p>Professionnel en architecture</p> <p>Les professionnels en architecture participent au débat sur l'architecture et à sa vulgarisation. Ils doivent</p> <p>Pour être admissible à titre de professionnel en architecture, vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none">• avoir assuré la continuité d'une pratique professionnelle pendant au moins 3 ans• avoir construit un corpus d'œuvres professionnel avoir publié ou présenté au moins une œuvre devant public

<p>Admissibilité (suite)</p>	<p>Cabinet d'architectes Les cabinets d'architectes peuvent soumettre une demande pour des projets qui permettent de scruter et de présenter des idées sur l'environnement bâti du Canada.</p> <p>Pour être admissible à titre de cabinet d'architectes, vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être constitué en société au Canada • avoir exercé des activités depuis au moins 2 ans • appartenir à des intérêts canadiens (au moins 75 %) • avoir son siège social au Canada • assurer la continuité d'une pratique professionnelle depuis au moins 3 ans • avoir mené à terme un ensemble d'œuvres • avoir publié ou présenté une œuvre devant public <p>Autres restrictions</p> <p>Vous pouvez poser votre candidature au prix de Rome professionnel en architecture et au prix Ronald-J.-Thom et au cours de la même année.</p> <p>Les candidatures au prix de Rome professionnel en architecture seront évaluées les premières, suivies de celles soumises au prix Ronald-J.-Thom. Si votre candidature est retenue pour l'une des compétitions ci-haut mentionnées, votre demande sera retirée des autres compétitions.</p>
<p>Valeur du prix</p>	<p>Le prix consiste en une somme de 10 000 \$.</p>
<p>Aide à la production d'une demande</p>	<p>Des fonds sont disponibles pour les personnes qui éprouvent des difficultés à produire une demande, une mise en candidature ou un rapport final à cause d'un handicap. Les personnes sourdes, handicapées ou celles vivant avec une maladie mentale peuvent en effet demander au Conseil de contribuer au paiement de services qui leur permettront spécifiquement de remplir une demande, une nomination pour un prix ou de soumettre un rapport final.</p> <p>Veillez soumettre votre demande d'aide au moins 4 semaines avant la date limite du prix. Communiquez par téléphone ou par courriel avec l'agente responsable de ce prix. Pour plus d'information : http://conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire.</p>

Évaluation des demandes	<p>Processus d'évaluation</p> <p>L'évaluation par les pairs est un principe fondamental du processus décisionnel du Conseil des arts du Canada. Les demandes admissibles sont évaluées par un comité d'évaluation par les pairs, formé de particuliers qui sont reconnus par leurs pairs comme des professionnels d'expérience et qui sont sélectionnés en fonction de leur connaissance spécialisée de l'architecture, de l'architecture de paysage et des milieux urbains contemporains. Les membres du comité seront également sélectionnés de manière à tenir compte d'une représentation équilibrée des spécialités artistiques, des genres, des générations, des deux langues officielles du Canada, des Peuples autochtones, et de la diversité culturelle et régionale du pays.</p> <p>Toutes les recommandations du comité d'évaluation par les pairs sont finales.</p> <p>Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez consulter le site web du Conseil des arts à conseildesarts.ca.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Les candidatures seront évaluées en fonction de la qualité des œuvres antérieures des candidats au chapitre du design architectural et de l'intégration des arts, des métiers et des professions connexes.</p>
--------------------------------	---

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Traitement de la demande	<p>Présentation de la demande</p> <ul style="list-style-type: none">• Vous devez fournir tous les renseignements et tout le matériel d'appui demandés.• Le Conseil des arts décidera de l'admissibilité de votre demande en fonction des renseignements fournis.• Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation.• Choisissez soigneusement votre matériel d'appui car les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande.• Ne soumettez pas de documents originaux. Le Conseil des arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande.• Il est important d'informer le Conseil des arts de tout changement dans vos coordonnées. <p>Format et mise en page</p> <p>Tous les documents demandés ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis :</p> <ul style="list-style-type: none">• imprimés d'un seul côté;• sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po);• avec une police de couleur noire d'au moins 11 points;• avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés.) <p>Évitez les formats inhabituels car les documents pourraient être difficiles à lire.</p> <p>Délai de traitement</p> <p>Vous serez informé des résultats de votre demande environ quatre mois après la date limite du concours. Le Conseil des arts ne communique aucun résultat par téléphone ou par courrier électronique.</p> <p>Gagnants des années précédentes</p> <p>Veillez consulter le site web du Conseil des arts pour la liste cumulative des gagnants des années précédentes à conseildesarts.ca.</p>
Renseignements personnels	<p>La <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des arts du Canada, qui est tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans <i>Info Source</i>, une publication du gouvernement fédéral accessible sur Internet. Aux termes de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p>

<p>Renseignements personnels (suite)</p>	<p>Dans le cadre de ce programme, le Conseil des arts vous demande d'indiquer, sur le formulaire de demande, votre année de naissance. Les renseignements personnels que vous fournissez sur le formulaire ne serviront pas à l'évaluation de votre demande et ne seront pas transmis aux membres des comités de pairs</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention ou des prix à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>
<p>Conditions rattachées au prix</p>	<p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez si votre demande est retenue. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p>Les gagnants ne peuvent pas recevoir le montant du prix tant que le Conseil des arts n'a pas reçu et approuvé tous les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis.</p> <p>Une fois avisés, les gagnants doivent confirmer leur intention d'accepter le prix et convenir de ne pas divulguer les résultats du concours tant que le Conseil des arts n'en aura pas fait l'annonce officielle.</p> <p>Tous les documents d'appui soumis deviendront la propriété du Conseil des arts du Canada et pourront servir à des fins de publicité ou de promotion liée au prix.</p> <p>Les gagnants doivent accepter que leur photo et tout renseignement public à leur sujet soient utilisés pour la promotion du prix et à d'autres fins promotionnelles du Conseil des arts. Ils devraient en outre accepter de participer aux activités rattachées au prix, y compris les conférences de presse, les cérémonies, les réceptions et d'autres événements connexes.</p>



Prix Ronald-J.-Thom de design architectural pour candidats en début de carrière

Les renseignements que vous fournirez sur cette page ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT	
Indiquez si vous présentez une demande en tant que praticien individuel ou cabinet, et fournissez le nom légal complet du candidat :	
<input type="checkbox"/> Praticien individuel (architecte ou professionnel de l'architecture) _____ Nom de famille _____ Prénom(s) <input type="checkbox"/> M ^{me} <input type="checkbox"/> M. Autre _____ Année de naissance : _____ Adresse permanente : _____ Adresse municipale et numéro d'appartement ou de bureau _____ Ville Province ou territoire Code postal _____ Courriel _____ Site web	<input type="checkbox"/> Cabinet d'architectes (société spécialisée en architecture, en architecture de paysage ou en aménagement urbain) _____ Nom du bureau _____ Personne responsable de la demande <input type="checkbox"/> M ^{me} <input type="checkbox"/> M. Autre _____ Adresse postale, si elle diffère de l'adresse permanente : _____ Adresse municipale et numéro d'appartement ou de bureau _____ Ville Province ou territoire Code postal _____ Téléphone (domicile) Téléphone (bureau) _____ Site web
DÉCLARATION	
Je permets au Conseil des arts du Canada d'ajouter mon nom et mon adresse et courriel à sa liste d'envoi : (Seul le Conseil des arts utilisera cette information, entre autres pour les sondages.) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Je préfère communiquer avec le Conseil des arts du Canada en : <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants : <ul style="list-style-type: none">• Je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions (s'applique uniquement aux praticiens individuels).• J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au prix, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait (ou le cabinet que je représente y suis satisfait).• Je serai l'unique représentant du cabinet et j'informerai les autres participants du contenu et des résultats de cette demande (le cas échéant).• Je comprends que les gagnants ne peuvent recevoir l'argent du prix jusqu'à ce que tous les rapports finaux qui auraient dû être remis pour les subventions et les prix du Conseil des arts aient été soumis et approuvés.• J'accepte les conditions du prix et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts.• Je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>, comme l'indiquent les lignes directrices. Je confirme que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets. _____ Signature (une signature originale est requise.) _____ Date	



Prix Ronald-J.-Thom de design architectural pour candidats en début de carrière

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation par les pairs.

- Le Conseil des arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire par demande.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit.
- Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.

PARTIE A – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE OU DE TRAVAIL DU CANDIDAT

Nom du candidat (individu ou bureau d'architecte)

Ville

Province ou territoire

PARTIE B – DESCRIPTION DU CANDIDAT ET DE LA PRATIQUE

Fournissez l'information demandée ci-dessous sur des feuilles de papier blanc distinctes :

- **Description de la pratique** (maximum 750 mots)
Décrivez votre pratique, vos œuvres antérieures et votre intérêt particulier pour le design architectural et l'intégration des arts, des métiers et des professions connexes.
- **Curriculum vitae ou historique du cabinet** (maximum de quatre pages)
Fournissez un curriculum vitae récent (pour les praticiens individuels) ou un historique du bureau. Incluez des renseignements sur la formation et la certification professionnelles pertinentes, les réalisations, les publications et les prix obtenus.

PARTIE C1 – MATÉRIEL D'APPUI VISUEL

Soumettez un maximum de **20 images fixes** et/ou **1 vidéo numérique**. Le matériel d'appui visuel doit documenter votre travail antérieur. N'envoyez pas d'originaux. Le matériel d'appui ne sera pas retourné.

Tout le matériel d'appui visuel doit être conforme aux directives suivantes. Testez votre matériel avant de le soumettre pour vous assurer qu'il fonctionne bien.

Spécifications des fichiers audiovisuels :

Le nom des fichiers doit être présenté comme suit : **01initialesannéetitre.jpg** (numéro de l'image, initiales du candidat, année de réalisation, titre de l'œuvre). Le numéro d'image doit correspondre à celui qui figure dans la Description détaillée du matériel d'appui visuel. N'utilisez ni ponctuation, ni espaces, ni caractères spéciaux dans les noms de fichier. Ces derniers ne doivent pas contenir plus de 45 caractères.

Les fichiers d'images doivent être :

- en format JPEG (.jpg, .jpeg)
- en mode couleur RVB
- d'au plus 1,5 Mo par image.

Les fichiers audiovisuels doivent être :

- compatibles avec VLC Media Player (pour en savoir plus, consultez le www.videolan.org/vlc/)
- d'un maximum de 60 images par seconde
- d'une résolution maximale de 1 080p (ou format de l'image de 1 920 x 1 080)
- d'au plus 4 Go.

Les fichiers multimédias doivent être :

- sur DVD, sur CD ou sur une clé USB (les fichiers doivent se trouver dans un seul dossier)
- conformes au format NTSC de la région 1 (DVD vidéo).

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE C2 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU MATÉRIEL D'APPUI VISUEL

Fournissez l'information demandée dans les tableaux ci-dessous pour les images et la vidéo numériques que vous soumettez.

Si vous devez fournir une description plus détaillée, veuillez inclure ces renseignements supplémentaires sur **une seule** feuille distincte. Pour les œuvres créées dans le cadre d'une collaboration ou au sein d'un bureau professionnel, indiquez clairement le rôle que vous avez joué.

IMAGES FIXES NUMÉRIQUES

N°	Nom de l'œuvre d'architecture	Créateur	Client ou propriétaire	Date
01				
02				
03				
04				
05				
06				
07				
08				
09				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

VIDÉO (le cas échéant)

N°	Nom de l'œuvre d'architecture	Créateur	Année	Durée	Format

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE D – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous également d'inscrire votre nom sur tous les articles soumis.

Vous devez inclure les items dans l'ordre précisé ci-dessous.

- Identification du candidat
- Déclaration (avec une **signature originale**)
- Partie A – Nom et lieu de résidence ou de travail du candidat
- Partie B – Description du candidat et de la pratique
 - Description de la pratique (maximum de **750 mots**)
 - Curriculum vitae ou historique du cabinet (maximum de **quatre pages**)
- Partie C1 – Matériel d'appui visuel
 - Images fixes numériques (maximum de **20 images**)
 - Vidéo numérique (le cas échéant – **maximum d'une vidéo**)
- Partie C2 – Description détaillée du matériel d'appui visuel
 - Description plus détaillée de la documentation d'images et vidéo (facultatif – maximum **d'une page**)

Envoyez votre demande à l'adresse suivante :

Prix

Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8